

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER DU MARDI 12 AVRIL 2022

Salle Albert Schweitzer - Maison des Services - MUNSTER

Sous la présidence de Monsieur Norbert SCHICKEL, Président

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18heures30.

Présents :

BREITENBACH

Monique HANS, Maire

ESCHBACH-AU-VAL

Norbert SCHICKEL, Maire

GRIESBACH-AU-VAL

Jean-Jacques MOREL, Adjoint au Maire

GUNSBACH

André TINGEY, Maire

Maurice HENRY, Adjoint au Maire

HOHROD

Charles FRITSCH, Adjoint au Maire

LUTTENBACH

Bernard REINHEIMER, Maire

Alfred WEICK, Adjoint au Maire

METZERAL

Denise BUHL, Maire, Conseillère Régionale, Maire

Robert GEORGE, Conseiller Municipal

MITTLACH

Bernard ZINGLE, Maire

MUHLBACH-SUR-MUNSTER

./.

MUNSTER

Pierre DISCHINGER, Maire

Monique MARTIN, Adjoint au Maire, Conseillère Départementale

Jean-François WOLLBRETT, Adjoint au Maire

Antoinette STRAUMANN, Adjoint au Maire

Marc WIOLAND, Adjoint au Maire

Carla BRUNETTI, Adjoint au Maire

Roland GIANTI, Adjoint au Maire

Jean-Daniel CHAPOT, Conseiller Municipal

SONDERNACH

Thierry BESSEY, Maire

SOULTZBACH-LES-BAINS

Jean ELLMINGER, Maire

Claude MEYER, Adjoint au Maire

SOULTZEREN

./.

STOSSWIHR

Daniel THOMEN, Maire

WASSERBOURG

Jean-François KABUCZ, Maire

Alain GANGLOFF, Adjoint au Maire

WIHR-AU-VAL

Gabriel BURGARD, Maire

Geneviève TANNACHER, Adjoint au Maire

Absents excusés et représentés :

./.

Absents excusés et non représentés :

Patricia EBERSHOL, Conseillère Municipale de STOSSWIHR

Absents non excusés :

./.

Ont donné procuration :

Jean-Martin MEYER, Adjoint au Maire de BREITENBACH, *procuration à Madame Monique HANS, Maire de BREITENBACH,*

Angelo ROMANO, Maire de GRIESBACH-AU-VAL, *procuration à Monsieur Jean-Jacques MOREL, Adjoint au Maire de GRIESBACH-AU-VAL,*

Patrick ALTHUSSER, Maire de MUHLBACH-SUR-MUNSTER, *procuration à Madame Denise BUHL, Maire de METZERAL,*

Mady REBERT, Adjoint au Maire de MUHLBACH-SUR-MUNSTER, *procuration à Monsieur Daniel THOMEN, Maire de STOSSWIHR,*

Audrey LUTZ, Conseillère Municipale de MUNSTER, *procuration à Madame Carla BRUNETTI, Adjoint au Maire de MUNSTER,*

Daniel HAUDY, Adjoint au Maire de SONDERNACH, *procuration à Monsieur Thierry BESSEY, Maire de SONDERNACH,*

Philippe BRESCHBUHL, Maire de SOULTZEREN, *procuration à Monsieur Bernard REINHEIMER, Maire de LUTTENBACH,*

Heidi DEYBACH, Conseillère Municipale de SOULTZEREN, *procuration à Monsieur Norbert SCHICKEL, Maire d'ESCHBACH-AU-VAL.*

Invités (sans droit de vote) :

Michèle SCHIRA, Déléguée suppléante, Adjoint au Maire d'ESCHBACH-AU-VAL, *excusée*

Francine DIERSTEIN-MULLER, Déléguée suppléante, Adjoint au Maire de HOHROD, *excusée*

Marie Agnès SPENLE, Déléguée suppléante, Adjoint au Maire de MITTLACH.

Monsieur le Président, Norbert SCHICKEL fait part des pouvoirs.

Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Jean-François KABUCZ pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2022**
2. **Communication des décisions des Bureaux des 29 mars et 05 avril 2022**
3. **Communication des décisions d'achat du Président et des Vice-présidents**
4. **Communication des décisions du Président dans le cadre de sa délégation**
5. **Finances**
 - 5.1. Budgets Primitifs 2022 – Budget général et budgets annexes de la CCVM
 - 5.2. Vote des taux d'imposition 2022 et de la TEOM 2022
 - 5.3. Redevance spéciale des ordures ménagères – tarif 2022
 - 5.4. Dépenses exceptionnelles liées aux travaux de démantèlement de Numéricable
6. **Services à la population**
 - 6.1. Jeunesse – Tarifs séjours Été – service Jeunesse
7. **Centre aquatique intercommunal**
 - 7.1. Conditions de facturation des CCAS et du fonds de solidarité de la Vallée de Munster
8. **Affaires du personnel**
 - 8.1. Autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement
 - 8.2. Création d'un poste pour les missions d'animation et d'accueil du centre d'interprétation de la Maison du Fromage – Création d'un emploi non permanent – contrat de projet
9. **Points divers - Informations**

Rajout de 1 point :

- 7.2. Centre aquatique intercommunal – Tarifs offres promotionnelles

Monsieur le Président, Norbert SCHICKEL, salue l'ensemble des personnes présentes et plus particulièrement Madame Denise BUHL, Conseillère Régionale, Madame Monique MARTIN, Conseillère Départementale, la presse et la radio, le public et le personnel.

Les membres du conseil donnent leur accord pour le rajout des points à l'ordre du jour.

POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2022

Le procès-verbal, expédié à tous les délégués, est commenté par le Président.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance publique du 15 mars 2022 est adopté.

POINT 2 – COMMUNICATION DES DECISIONS DES BUREAUX DES 29 MARS ET 05 AVRIL 2022

DECISION N° 025/2022 – MAISON DU FROMAGE

Autorisation de déposer des demandes de subvention pour la mise en valeur du domaine extérieur de la MDF dont création d'itinéraires piétonniers et aménagements ludiques à destination des familles

Depuis 2021, la Communauté de Communes de la Vallée de Munster est devenue propriétaire du site. Ce nouveau statut incite la collectivité à investir dans l'aménagement du site afin de permettre aux

visiteurs de profiter des espaces extérieurs en créant des cheminements doux, à agrémenter le lieu avec des espaces de jeux pour les familles tout en mettant en lumière le passé industriel et agricole du site et de la vallée.

A signaler aussi, qu'en lien avec le syndicat d'aménagement de la Fecht, un cheminement doux permettant de relier le centre-ville de Munster à ce domaine agro touristique est en cours de finalisation et sera opérationnel dès le mois de mai 2022. Compte tenu de cette liaison douce qui fera traverser le domaine aux visiteurs de la MDF, il est indispensable d'offrir des abords et des extérieurs de qualité qui incitent les visiteurs à flâner sur le site, à découvrir le centre d'interprétation – musée et à déguster les produits proposés par le restaurant et la boutique.

Par ailleurs, à compter d'avril 2022, la Communauté de Communes de la vallée de Munster devient acteur du site en assumant en régie directe l'exploitation du centre d'interprétation – musée laissant uniquement la partie commerciale (boutique et restaurant) à une entreprise spécialisée dans l'évènementiel et la restauration. La fréquentation attendue du site est de 35 000 visiteurs par an, l'office de tourisme assurera également des permanences d'informations touristiques à l'occasion des animations nocturnes estivales qui seront mises en place.

Les travaux qui seront entrepris au mois d'avril 2022 pour être finalisés avant l'été comprennent ainsi les éléments suivants :

1. Aménagement à destination des familles : Aménagement et agrandissement de l'aire de pique-nique, mise en place de structure de jeux pour les 0 – 5 ans (balançoire, cabane, jeux à ressort, vaches à traire), mise en place de mobilier et de décoration ludique.
2. Agencement du parc extérieur à proximité immédiate du bâtiment pour permettre une exploitation optimale afin d'accueillir un marché estival extérieur des producteurs locaux et des événements musicaux
3. Réalisation d'un cheminement piétonnier à l'intérieur d'une partie du domaine afin de relier le cheminement doux nouvellement créé par le syndicat de la Fecht et confortation des liaisons préexistantes au bâtiment tout en conciliant une exploitation agricole du site avec la nécessaire présence d'engins agricoles, d'animaux (chevaux, vaches...)
4. Mobilier et signalétique d'orientations et d'informations touristiques pour renseigner les visiteurs sur le passé agricole et industriel

Une enveloppe budgétaire de 137 000 € est estimée pour ces travaux, il est donc proposé de solliciter les partenaires traditionnels (DSIL, Région, Département, Commissariat de massif) pour voir si un soutien peut nous être octroyé.

Plan Prévisionnel de financement :

DEPENSES	en Euros	RECETTES	en Euros
Détails de l'opération		Financements publics	
Travaux		Europe (<i>précisez le fonds, le programme</i>) :	
1. Aménagement à destination des familles Mise en place de jeux et de décoration ludique, agrandissement et équipement aire de pique-nique, Mobilier	35 000,00	Etat (<i>précisez le ministère ou le programme</i>) : Dotation de soutien à l'investissement public local (40 %)	55 000,00
2. Agencement du parc extérieur Travaux de terrassement, mise en place de bornes électriques extérieures, engazonnement	30 000,00	Région (<i>précisez le programme</i>) :	30 000,00
3. Cheminement piétonnier au sein du domaine de la MDF et confortation des liaisons existantes	63 000,00	Département :	10 000,00

Sécurisation des traversées des prés, mise en œuvre de calcaire, balisage		Communauté de Communes ou d'Agglomération (<i>Fonds de concours</i>) :	
4. Mobilier et signalétiques d'orientations et d'informations touristiques	7 000,00	Autres Communes :	5 000,00
Sous-total :	135 000 €	Autres Organismes : Commissariat de massif	
Frais annexes			
Maîtrise d'œuvre	0	Financements privés, <i>précisez :</i>	
▪ SPS	0	Organismes privés	
▪ Insertion		Autofinancement, <i>précisez :</i>	37 000,00
▪ Levés topographiques	2 000,00	Fonds propres	
Sous-total :	2 000,00	Emprunt	
		Autres (<i>ventes foncières, etc...</i>)	
TOTAL HT	137 000 €	TOTAL HT	137 000 €

Ces explications apportées,

Vu la délibération du 9 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,

Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

**LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :**

DE VALIDER le projet « mise en valeur du domaine extérieur de la MDF dont création d'itinéraires piétonniers et aménagements ludiques à destination des familles » pour un montant de 137 000 €.

DE VALIDER le plan de financement proposé.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter toutes les aides liées à ce projet.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à réaliser toutes formalités.

DECISION N° 026/2022 – MAISON DU FROMAGE
Autorisation de remboursement de facture

Au printemps 2021, la CCVM a engagé un certain nombre de travaux et de renouvellement de matériels pour mettre à niveau l'équipement de la MDF en vue de son exploitation. En parallèle, l'exploitant actuel, la société Néoevent, a également procédé à des acquisitions et des commandes auprès des mêmes fournisseurs et une confusion a été faite au niveau de la facturation. Ainsi, une facture de réparation à la suite d'une panne de la machine à glaçons appartenant à la CCVM a été réglée à tort par Néoevent. Il convient donc de procéder au remboursement de 269 € HT (facture EquipBar)

Ces explications apportées,

Vu la délibération du 9 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,

Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

**LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :**

D'AUTORISER Monsieur le Président à régulariser la situation et à procéder au remboursement des sommes, soit 269 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

DECISION N° 027/2022 – FINANCES / CENTRE AQUATIQUE
Avenant aux marchés de travaux Piscine / Bien-être – Transfert entreprise LAEMMEL

Dans le cadre du marché de travaux de reconstruction, extension et mise en conformité du Centre Aquatique Intercommunal La Piscine, nous avons conclu le lot 07 Serrurerie avec l'entreprise SERRURERIE PASCAL LAEMMEL en date du 20 juillet 2019.

Compte tenu de la cession de l'entreprise par Monsieur Pascal LAEMMEL à Monsieur Kévin LAEMMEL, survenue au 31 juillet 2021, donnant lieu à une nouvelle immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Colmar, il convient de conclure un avenant afin d'acter le transfert du marché de travaux conclu avec la société SERRURERIE PASCAL LAEMMEL n° SIRET 337 486 146 00042 au profit de la société SERRURERIE LAEMMEL SAS n° SIRET 879 227 650 00014.

Ces explications apportées,

Vu la délibération du 9 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,

Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

**LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :**

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant N°2 au marché LOT 07 Serrurerie confié à l'entreprise SERRURERIE LAEMMEL.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

DECISION N° 028/2022 – FINANCES / JEUNESSE
Attribution subventions associatives – vacances d'hiver 2022

En contrepartie de leur implication dans le programme des animations des petites vacances de février 2022, il y a lieu d'acter le versement des subventions aux associations citées dans le tableau ci-dessous.

Ces explications apportées,

Vu la délibération du 9 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,

Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

**LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :**

D'ATTRIBUER aux associations suivantes les subventions ci-dessous :

- Les Archers de la Vallée 500 €
- ASLM Muhlbach section badminton 50 €
- Association l'Echiquier du Val 75 €

- Les Amis de la Nature section judo 50 €
 - Karaté club Munster 50 €
- TOTAL 725 €**

DE CHARGER le Président ou la Vice-Présidente en charge du dossier de réaliser toutes formalités utiles.

DECISION N° 029/2022 – FINANCES / CULTURE
Attribution de subventions

- A Livre Ouvert

Il est proposé d'attribuer une subvention de 800 € à l'association « A Livre ouvert » au titre du renouvellement des malles pédagogiques de découverte de la lecture qui sont utilisées par les écoles de la Vallée ainsi que pour les actions menées dans le cadre du 40^{ème} anniversaire de l'association.

- Festival de Jazz

Après deux années d'absence en raison de la crise sanitaire, le Jazz Festival de Munster souhaite proposer une formule édulcorée avec des manifestations prévues durant le week-end de l'Ascension. Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association « Festival de Jazz de Munster » pour soutenir cette reprise. D'autre part, la mise à disposition gracieuse de l'Espace Culturel Saint Grégoire le vendredi 27 mai 2022, représentant une subvention en nature de l'ordre de 600 €, sera également consentie.

- Festival La Vallée des Contes

L'association Projets pour la Vallée nous sollicite pour une aide financière au titre du Festival La Vallée des Contes pour la période du 29 septembre au 20 octobre 2022. Le budget prévisionnel de la manifestation est de l'ordre de 30 000 euros. L'aide attendue est de 1000 €. Il est proposé de réserver une suite favorable à cette demande en versant 500 € en numéraire et en accordant la mise à disposition gracieuse de l'Espace Culturel Saint Grégoire les 27, 28 et 29 septembre 2022, représentant une subvention en nature de l'ordre de 1800€.

- Association des arboriculteurs

Monsieur le président expose que l'association des arboriculteurs de la Vallée de Munster est venue procéder à la taille des arbres fruitiers du domaine de la maison du fromage fin mars 2022. Il est proposé de verser une subvention à l'association compte tenu du travail réalisé au printemps 2022 et 2023 à hauteur de 300 €.

- Subvention complémentaire au collègue

Le collègue nous a informé d'une erreur dans le décompte des frais 2021 engagés par le collègue pour les actions éducatives, culturelles et sportives qui sont financées annuellement à hauteur de 6 000 € sur présentation des justificatifs. Compte tenu du premier mandatement réalisé, il conviendrait d'autoriser un versement complémentaire de 806.50 € pour arriver au global à 5 737 € sur l'année 2021.

- Festival Folk'n'Fusion

L'association Paroles Balafon nous sollicite pour une aide financière au titre du Festival Folk'n'Fusion qui se tiendra pour la 1^{ère} fois du 3 au 6 juin 2022. Le budget prévisionnel de la manifestation est de l'ordre de 13 600 euros. L'aide attendue est de 1 167 € Il est proposé de réserver une suite favorable à cette demande en versant une aide de 500 €, étant précisé qu'un spectacle proposé par l'association se tiendra à la médiathèque à l'occasion du festival et qu'il est financé par la CCVM (300 €).

Ces explications apportées,

Vu la délibération du 9 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,

Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :

D'ATTRIBUER une aide de :

- 800 € à l'association A livre Ouvert pour ses actions 2022

- 1500 € à l'association Festival de Jazz de Munster pour l'édition 2022 du Festival + 600 € d'aide en nature + camionnette mise à disposition pour le week-end
 - 500 € à l'association Projets pour la Vallée pour le Festival Vallée des contes 2022+ 1800 € d'aide en nature
 - 500 € à l'association Paroles Balafon pour le Festival Folk n Fusion 2022
 - 806.50 € au collège Frédéric HARTMANN pour les actions éducatives 2021 (complément)
- D'AUTORISER** le Président à réaliser toutes formalités utiles.

POINT 3 – COMMUNICATION DES DECISIONS D'ACHAT DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Sur la base des compétences déléguées par le Conseil dans la délibération du 09 juillet 2020, l'exécutif intercommunal a procédé aux achats suivants :

PERIODE DU 1^{er} AU 31 MARS 2022 – Budget Général

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX	GUHRING TOITURE	Février 2022 Rénovation gouttière immeuble 34	338	1 257,79 €
	MENUISERIE ANGER	Création pont cheminement doux Maison du Fromage	509	2 809,31 €
MATERIEL AMORTISSABLE	PUBLIMARK	Panneaux signalisation centre de valorisation	442	548,64 €
	LIBRAIRIE CARPE DIEM	2021 Agrandissement du fonds Médiathèque	475-476	1 332,64 €
FOURNITURES	SATD	Fourniture filets et crochets pour COSEC	350	369,00 €
	LA BOUTIQUE DU SPECTACLE	Saison 2021 2022 Fourniture équipement pour ECSG	354	259,73 €
	EDIMETA	Fourniture poteau sangle porte message	373	671,47 €
	SUPER U	Frais alimentation CCVM et Centre de Vaccination	379	67,28 €
	SUPER U	Décembre 2021 Frais alimentation CCVM	380	77,78 €
	SCHWINDENHAMMER J-PAUL	Fourniture matériel pour animation vacances de la Toussaint stage Graff	389	200,00 €
	SUPER U	Mars 2022 Frais alimentation CCVM et ECSG	434	174,30 €
	LIBRAIRIE CARPE DIEM	2021 Agrandissement du fonds Médiathèque	470-477-478	492,90 €
	NK DIFFUSION	Fourniture vêtements de travail techniciens	479-487	188,52 €
	AU PETIT SCHLITTEUR	Février 2022 Frais alimentation Centre de Vaccination	486	8,28 €
	BRICONAUTE	Février 2022 Petites fournitures CCVM COSEC	488	52,57 €
PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES	OLCA	26 02 2022 Spectacle Alsacien à la Médiathèque	357	250,00 €
	LEFRANC IMPRIMERIE	Impression 2000 brochures Sentier Militaire du GASCHNEY	363	1 783,20 €
	LEFRANC IMPRIMERIE	Février 2022 Impression Tickets navette Schnepfenried	375	340,80 €
	SUPER U	2022 Frais alimentation réunion CCVM et réception Centre de vaccination	379	158,00 €
	SCHWINDENHAMMER J-PAUL	Animations Petites vacances de la Toussaint 2021 Intervention	389	500,00 €
	Commune de MUHLBACH	Animations Petites Vacances Février 2022 Location salle pour Sportivallée	390	250,00 €
	GEPSLA	Animations Petites vacances Février 2022 Intervenants	391	4 801,61 €

	SR EQUESTREMENT VOTRE	Animations Petites vacances Février 2022 Création porte-clés	414	131,50 €
	PUBLIVAL	Impression Voile Service Jeunesse	415	315,00 €
	MICLO SARL	Animations Petites vacances Février 2022 Repas animateur	416	123,10 €
	JOURNAL DES SPECTACLES	Mars 2022 Annonce Spectacles ECSG	422	219,00 €
	STIHLE SAV	Remplacement coffret sécurité Chaudière Multi Accueils	471	1 014,47 €
	PAROISSE PROTESTANTE MUNSTER	Février 2022 Location Foyer Emmaus pour Centre de Vaccination	489	2 800,00 €
	PANZER CHRISTOPHE REGISSEUR	Janvier 2022 Mission régisseur Spectacle à ECSG	495	600,00 €
	LAEMMEL PASCAL SERRURERIE	Caisson dérouleur eau Multi Accueils Munster	496	977,04 €

DU 1^{er} AU 31 MARS 2022 – Budget Centre Nautique Intercommunal

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX	STEPEC PLATRERIE	Réalisation encoffrement gaine	131	2 460,00 €
FOURNITURES	PLCL SARL	Fourniture lingettes désinfectantes Multi usage	80	548,40 €
	AMAZON France	2022 Fourniture articles de décoration Fêtes d'anniversaire	81 à 100	433,39 €
	SUPER U	Mars 2022 Fournitures d'entretien et alimentation	102	32,78 €
	EAU 2	Fourniture jeu réactif OXYCON	103	424,80 €
	RS COMPONENTS SAS	Février 2022 Fourniture raccords pneumatiques	104	241,45 €
	SUPER U	Février 2022 Fournitures diverses anniversaire	105	49,50 €
	SA ELECTIS	Février 2022 Fourniture équipement électrique	112	153,91 €
	NATAQUASHOP	Février 2022 Fourniture vêtements de travail	113	189,27 €
	EGLINSDOERFER	Février 2022 Achat lave pont arrosoir	114	59,23 €
	FRITSCH WILLY SARL	05 03 2022 Frais alimentation réunion CNI	157	65,60 €
	BRICONAUTE	Février 2022 Fourniture petit équipement	158	357,50 €
	EAU 2	Mars 2022 Fourniture crépine aspiration pompe éprouvette ensemble clapet membrane	159	207,14 €
	NK DIFFUSION	Fourniture vêtements de travail techniciens	160	165,24 €
	ALSACE BURO SERVICES	Février 2022 Fournitures administratives	161	180,08 €
	PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES	MICHEL SARL	Réparation autoportée	107
ZAGALA CELINE		Février 2022 Animation cours de yoga et pilates	108	240,00 €
STEPEC PLATRERIE		Remise en état plafond suite dégât tempête	132	1 648,13 €
BOEHLER BENOIT		Février 2022 Encadrement salle de fitness	135	1 640,00 €

DU 1^{er} AU 31 MARS 2022 – Budget Maison du Fromage

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX	MICHELSONNE	Remplacement du moniteur 32	59	1 788,00 €

MATERIEL AMORTISSABLE	NEO EVENT	Rachat de 4 armoires froides	58	9 246,00 €
PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES	WEEZEVENT	Location pack vente tickets thermiques	60	840,00 €
	ROSE Fils	Mars 2022 Recherche fuite sous évier	62	162,00 €
	SERRURERIE LAEMMEL	Echelle Silo chauffage fabrication fourniture et pose	63	590,40 €
	EXTER PROTEK	Février mars 2022 Dératisation ponctuelle	64	319,20 €

DU 1^{er} AU 31 MARS 2022 – Budget Assainissement

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
FOUR NITURES	NK DIFFUSION	Fourniture pantalon de travail	38	114,00 €
	BRICONAUTE	Février 2022 Fourniture bombes marquage au sol	39	35,81 €
PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES	FLASH ENVIRONNEMENT	Février 2022 Intervention réseau Metzeral/Turckheim/La Forge	32	952,20 €

DU 1^{er} AU 31 MARS 2022 – Budget Zone d'Activité Bel Air

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
FOURNITURES	ALEA CONTROLES	Diagnostic amiante BELAIR	1	420,00 €
	BRICONAUTE	Fourniture clés et portes étiquettes	2	136,72 €

POINT 4 – COMMUNICATION DES DECISIONS DU PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Néant

POINT 5 – FINANCES

En amont de la présentation des budgets, le Président tient à préciser que ceux-ci sont le fruit de nombreuses séances de travail. La construction budgétaire a été un véritable défi puisque les compétences de la CCVM sont nombreuses. Ces missions sont avant tout des missions de services à la population avec tout un échantillon qui s'étend de la petite enfance à la vieillesse, voire la mort. Ce budget est impacté par les prestations de tous ces services et par leur coût afférent.

De nombreuses difficultés ont dû être prises en compte : l'inflation est repartie largement à la hausse, tout comme le prix des énergies. Toutefois, ce budget se veut optimiste et ambitieux. Il comporte des investissements importants : le déplacement de L'OTVM, les nouvelles politiques de déchets, les aménagements de la Maison du Fromage, le développement de cheminements doux et le renforcement de nos politiques (habitat, économie...).

Le budget général s'élève à 12 millions d'euros sans parler de nouvelles compétences qui risquent de nous être transférées après les élections en cours. On subit également un effet ciseau avec la chute des ressources et notamment les dotations de l'Etat qui sont en tassement plutôt qu'en augmentation.

Le contexte est tendu, ce ne sera pas un exercice facile même si nous avons hérité d'un matelas issu des exercices précédents. Le budget reste serré car les dépenses sont en augmentation du fait de l'augmentation des compétences et les ressources sont en diminution notamment les dotations de l'Etat. C'est un budget contrat, mais courageux et volontaire.

5.1. **Budgets Primitifs 2022 de la CCVM**

Point présenté par Daniel THOMEN

Monsieur THOMEN présente ses remerciements au personnel et aux membres de la Commission Finances. Les budgets restent dynamiques et présentent un renforcement des structures pour répondre aux nouvelles compétences mais aussi pour répondre aux attentes des habitants et ainsi offrir des services attractifs.

5.1.1. **BUDGET PRIMITIF CHAUFFERIE INTERCOMMUNALE AU BOIS 2022**

Après deux années de fonctionnement particulièrement chahutées en raison de pannes successives de l'installation et de la fermeture pendant de longs mois du centre aquatique en 2020/2021, le budget chaufferie 2022 reprend un rythme de croisière.

A noter toutefois, que ce redémarrage se fait avec l'adjonction de nouveaux espaces à alimenter en énergie, à savoir : l'extension balnéo et remise en forme au niveau du centre aquatique et la nouvelle aile de la maison de retraite du Foyer du Parc.

Section de fonctionnement : 204 317 €

Au niveau des dépenses de fonctionnement, on retrouvera principalement l'acquisition de plaquettes bois, la maintenance et le ramonage de l'installation au chapitre 011. Les frais de personnel seront ajustés en fonction de la présence réelle des agents qui est nécessaire lorsque l'installation est en service. Puis, figurent les dépenses d'amortissement des biens, les charges financières liées aux emprunts et le virement à la section d'investissement. Les recettes sont liées au résultat reporté de l'exercice 2021, à la vente prévisionnelle d'énergie auprès de nos deux clients et à l'amortissement des subventions.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022			Pr mémoire Prévisions 2021	Réalisé 2021
D002	Déficit de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	
Chapitre 011	Charges à caractère général	137 500,00 €	86 200,00 €	46 855,50 €
Chapitre 012	Charges de personnel (affecté par le Budget général)	7 000,00 €	5 000,00 €	1 060,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	21 892,58 €	40 600,00 €	0,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	29 800,58 €	29 805,00 €	29 800,58 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10,00 €	10,00 €	-00 €
Chapitre 66	Charges Financières	8 113,84 €	8 958,00 €	8 921,94 €
DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT		204 317,00 €	170 573,00 €	86 638,02 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022			Pr mémoire Prévisions 2021	Réalisé 2021
R002	Excédent de fonctionnement reporté	37 057,34 €		
Chapitre 70	Vente de produits fabriqués	150 000,00 €	92 313,00 €	85 357,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	9,89 €	10,00 €	0,59 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels		61 000,00 €	61 500,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	17 249,77 €	17 250,00 €	17 249,77 €
DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT		204 317,00 €	170 573,00 €	164 107,36 €

A ce stade, une éventuelle subvention du budget général en cas de suspension de service n'est pas inscrite dans la maquette budgétaire du budget annexe mais les sommes prévues au DOB soit 60 000 € sont réservées au niveau du budget général 2022 de la collectivité.

Section d'investissement : 92 105,16 €

Au niveau de la section, en dehors des écritures liées aux amortissements des biens et subvention, au remboursement de la dette et à la reprise des résultats antérieurs, une somme de 3 500 € est inscrite pour des travaux sur la machinerie.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022			Pr mémoire Prévisions 2021	Réalisé 2021
D001	Déficit d'investissement reporté	40 411,35 €	23 464,42 €	
Chapitre 020	Dépenses imprévues	- €	67,68 €	- €
Chapitre 16	Emprunt	30 942,88 €	30 299,56 €	30 299,56 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	3 501,16 €	125,16 €	- €
Chapitre 040	Opérations d'ordre (amortissement des subventions)	17 249,77 €	17 250,00 €	17 249,77 €
	DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT	92 105,16 €	71 206,82 €	47 549,33 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT CHAUFFERIE 2022			Pr mémoire Prévisions 2021	Réalisé 2021
1068	Affectation du résultat	40 412,00 €	801,82 €	801,82 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	21 892,58 €	40 600,00 €	-00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre	29 800,58 €	29 805,00 €	29 800,58 €
	RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT	92 105,16 €	71 206,82 €	30 602,40 €

Ces explications apportées,

Vu le débat d'orientations budgétaires réalisé le 15 mars 2022,

Vu le résultat constaté au Compte administratif 2021 du budget annexe chaufferie Bois et la délibération d'affectation des résultats,

Vu le projet de budget présenté en séance et les explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'APPROUVER et DE VOTER le budget primitif Chaufferie Bois 2022– nomenclature M4 – tel qu'il figure dans la maquette jointe.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

5.1.2. **BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT INTERCOMMUNAL 2022**

A l'occasion du rapport d'orientations budgétaires, il a été mis en évidence la nécessité de préparer la prise de compétence assainissement global par l'intercommunalité qui devrait avoir lieu, au plus tard, en 2026. Le tarif cible qui serait appliqué une fois la compétence assainissement transférée d'après les études est de 1.60 – 1.70 €/ m³ au minimum. Afin d'anticiper cette prise de compétence, il est proposé de prendre comme ligne de conduite d'augmenter, à compter de l'année 2023, de manière régulière la contribution au budget intercommunal afin que la CCVM soit en mesure de disposer des ressources suffisantes pour financer la compétence assainissement transférée.

Section de fonctionnement : 874 510 €

Pour l'année 2022, le budget assainissement est marqué par une évolution des frais de fonctionnement du Siteuce et une hausse modérée des frais de personnel compte tenu de l'embauche de la supervision réalisée par l'ingénieur principal sur l'année entière et de la plus forte mobilisation du personnel administratif pour travailler sur la prise de compétence (collecte des données auprès des communes...)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022			Pr mémoire Prévisions 2021	Réalisations 2021
Chapitre 011	Charges à caractère général	481 500,00 €	453 250,00 €	413 815,64 €
Chapitre 012	Charges de personnel	95 000,00 €	81 500,00 €	81 384,05 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10,00 €	10,00 €	2,94 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	42 000,00 €	39 046,01 €	- €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	66 000,00 €	50 550,00 €	- €
Chapitre 042	Opérations entre sections	190 000,00 €	187 450,00 €	187 273,53 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		874 510,00 €	811 806,01 €	682 476,16 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022			Pr mémoire Prévisions 2021	Réalisations 2021
R002	Résultat de fonctionnement reporté	128 489,27 €	112 596,01 €	112 596,01 €
Chapitre 70	Vente de produits	1 200,00 €	1 200,00 €	284,00 €
Chapitre 75	autres produits de gestion courante	655 320,73 €	607 010,00 €	607 697,11 €
Chapitre 76	Produits financiers		0,00 €	1,95 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels		0,00 €	37,01 €
Chapitre 042	Opérations entre sections	89 500,00 €	91 000,00 €	90 349,35 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		874 510,00 €	811 806,01 €	810 965,43 €

Section d'investissement : 1 624 277,45 €

En matière d'investissement, les éléments présentés lors du DOB ont été intégralement repris. Des crédits en investissement recettes à hauteur de 70 200€ ont été inscrits pour annuler des dépenses qui ont été affectées à tort à l'assainissement intercommunal alors qu'il s'agissait de travaux communaux.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022			Pr mémoire Prévisions 2021	Réalisations 2021
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00 €		
Chapitre 20	Immobilisations Incorporelles (frais étude - schéma directeur acompte)	45 000,00 €	35 000,00 €	720,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	160 000,00 €	206 701,60 €	105 765,53 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	1 302 610,45 €	1 194 327,69 €	- €
Chapitre 040	Opérations entre sections	89 500,00 €	91 000,00 €	90 349,35 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales		2 500,00 €	2 286,74 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		1 597 110,45 €	1 529 529,29 €	199 121,62 €
Restes à réaliser 2021		27 167,00 €		
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		1 624 277,45 €	1 529 529,29 €	199 121,62 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022			Pr mémoire Prévisions 2021	Réalisations 2021
R001	Résultat d'investissement reporté	1 298 077,45 €	1 289 029,29 €	1 289 029,29 €
Chapitre 10	Dotations, fonds de réserve		- €	18 609,51 €
Chapitre 21	Immo corporelles	70 200,00 €		
Chapitre 13	Subvention d'investissement		- €	
Chapitre 021	Virement section fonctionnement	66 000,00 €	50 550,00 €	
Chapitre 040	Opérations entre sections	190 000,00 €	187 450,00 €	187 273,53 €

Chapitre 041	Opérations patrimoniales		2 500,00 €	2 286,74 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		1 624 277,45 €	1 529 529,29 €	1 497 199,07 €

Ces explications apportées,

Vu le débat d'orientations budgétaires réalisé le 15 mars 2022,

Vu le résultat constaté au Compte administratif 2021 du budget annexe assainissement et la délibération d'affectation des résultats,

Vu le projet de budget présenté en séance et les explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'APPROUVER et DE VOTER le budget primitif assainissement 2022– nomenclature M4 – tel qu'il figure dans la maquette jointe.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

5.1.3. BUDGET PRIMITIF FROMAGERIE DE LA VALLEE 2022

Section de fonctionnement : 112 522.82 €

En section de fonctionnement, conformément aux orientations du DOB, le budget se présente dans la continuité des années passées. Au niveau du loyer versé par la société pour les locaux de la fromagerie, il est rappelé qu'en raison de la situation sanitaire exceptionnelle et de la fermeture de la Maison du Fromage pendant de longs mois, un geste avait été consenti sur le niveau du loyer qui a été ramené à 2000 € Ht/mois sur toute l'année 2022. En 2023, le loyer devrait passer à 4 375 € HT /mois. Une subvention de fonctionnement du budget principal est prévue pour permettre l'équilibre réel du budget Fromagerie à hauteur de 36 550 €.

Monsieur le Président indique que la laiterie recherche des producteurs locaux de lait en vue d'augmenter sa capacité de production sur le site de Gunsbach. Une réunion co-organisée par la CCVM et la chambre d'agriculture est programmée mi-avril 2022 à destination des agriculteurs du secteur pour présenter la laiterie, le cahier des charges et les partenariats possibles.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022			Pr mémoire Prévisions 2021	Réalisé 2021
D002	Déficit de fonctionnement reporté			
Chapitre 011	Charges à caractère général	2 600,00 €	11 093,32 €	2 666,35 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	40 638,44 €	39 000,00 €	0,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	48 765,43 €	48 100,00 €	48 036,70 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10,00 €	10,00 €	0,00 €
Chapitre 66	charges financières	20 508,95 €	22 200,00 €	21 783,38 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles		0,00 €	0,00 €
DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT		112 522,82 €	120 403,32 €	72 486,43 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022			Pr mémoire Prévisions 2021	Réalisé 2021
R002	Excédent de fonctionnement reporté	25 417,15 €	4 853,32 €	4 853,32 €

Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	24 005,67 €	33 000,00 €	30 000,26 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	36 550,00 €	56 000,00 €	56 000,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	26 550,00 €	26 550,00 €	26 550,00 €
RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT		112 522,82 €	120 403,32 €	117 403,58 €

Section d'investissement : 108 903,87 €

La transformation des 3 avances consenties par le budget général en subvention d'investissement à hauteur de 91 200 € évoquée lors du DOB sera réalisée, en cours d'année, dans le cadre d'une décision modificative.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022			Pr mémoire Prévisions 2021	Réalisé 2021
D001	Déficit d'inv reporté	17 404,94 €	30 223,01 €	
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	2 426,99 €	0,00 €
Chapitre 16	Emprunt	57 948,93 €	55 400,00 €	52 869,90 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	5 000,00 €	75 000,00 €	58 298,73 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre (amortissement des subventio	26 550,00 €	26 550,00 €	26 550,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		106 903,87 €	189 600,00 €	137 718,63 €
Reste à réaliser 2021		2 000,00 €		
DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT		108 903,87 €		
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022			Pr mémoire Prévisions 2021	Réalisé 2021
R001	Résultat reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1068	Affectation du résultat	19 500,00 €	32 500,00 €	32 500,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre	48 765,43 €	48 100,00 €	48 036,70 €
Chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées	0,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	40 638,44 €	39 000,00 €	
RECETTES D'INVESTISSEMENT		108 903,87 €	189 600,00 €	150 536,70 €
Reste à réaliser 2021				
RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT		108 903,87 €		

Ces explications apportées,

*Vu le débat d'orientations budgétaires réalisé le 15 mars 2022,
Vu le résultat constaté au Compte administratif 2021 du budget annexe Fromagerie,
Vu le projet de budget présenté en séance et les explications apportées,*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'APPROUVER et DE VOTER le budget primitif Fromagerie 2022 – nomenclature M14 – tel qu'il figure dans la maquette jointe.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

5.1.4. BUDGET PRIMITIF MAISON DU FROMAGE 2022

Alors que le budget MDF était depuis quelques années, uniquement un budget support au financement de l'investissement bâti dans le cadre du bail emphytéotique, il change de nature. En effet, depuis la rupture conventionnelle de la DSP au printemps 2021 accompagnée de la reprise des contrats de fonctionnement du bâtiment et décisions de la CCVM de mars 2022 sur la reprise en régie du centre d'interprétation, le budget MDF devient un budget de service au même titre que le budget centre aquatique.

Section de fonctionnement : 751 527.04 €

Du personnel est dorénavant affecté au fonctionnement du centre d'interprétation et des recettes liées aux droits de visite sont encaissées par le budget.

Les parties commerciales (boutique et restaurant) restent exploitées dans le cadre d'un contrat précaire et, à ce titre, bénéficient d'un accompagnement de la collectivité au travers de conditions financières favorables pour le loyer et d'un préfinancement des charges.

Les charges liées au fonctionnement du bâtiment qui se déploie sur 2 000 m² et à l'entretien d'un domaine de près de 8 hectares ne sont pas neutres sur la section de fonctionnement. Par ailleurs, les contacts et partenariats commerciaux sont à rétablir.

La section de fonctionnement est également impactée par les frais de remise en état du bâtiment suite au sinistre incendie de décembre dernier qui feront l'objet d'une prise en charge par l'assurance.

Les recettes intègrent une fréquentation du centre d'interprétation de l'ordre de 20 000 personnes annuellement, le loyer ainsi que le remboursement des charges locatives par l'exploitant de la boutique et du restaurant. Pour autant, l'intervention du budget général via une subvention d'équilibre est nécessaire à hauteur de 320 000 € de manière prévisionnelle.

DEPENSES FONCTIONNEMENT 2022 MAISON DU FROMAGE			<i>Pr mémoire Prévisions 2021</i>	<i>Réalisé 2021</i>
Chapitre 011	Charges à caractère général	319 719,00 €	301 500,00 €	248 714,92 €
Chapitre 012	Charges de personnel	100 000,00 €		
Chapitre 022	Dépenses imprévues	35 000,00 €	10 500,00 €	-00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10,00 €	10,00 €	2,10 €
Chapitre 66	Charges Financières	53 095,79 €	60 300,00 €	46 235,93 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	0,00 €	53 100,00 €	52 592,74 €
Chapitre 68	Dotations provisoires semi-budgétaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	243 702,25 €	239 700,00 €	239 508,92 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	57 584,48 €	0,00 €
DEPENSES FONCTIONNEMENT 2022 MAISON DU FROMAGE		751 527,04 €	722 694,48 €	587 054,61 €

RECETTES FONCTIONNEMENT 2022 MAISON DU FROMAGE			<i>Pr mémoire Prévisions 2021</i>	<i>Réalisé 2021</i>
R002	Excédent de fonctionnement reporté	58 510,36 €	16 364,48 €	16 364,48 €
Chapitre 70	Produits des services	137 000,00 €	97 500,00 €	88 589,67 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	29 510,00 €	29 510,00 €	29 046,36 €
Chapitre 76	Produits financiers	10,00 €	10,00 €	0,00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	383 875,58 €	414 610,00 €	346 873,19 €
Chapitre 78	Reprises provision		18 000,00 €	18 000,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	142 621,10 €	146 700,00 €	146 691,27 €
RECETTES FONCTIONNEMENT 2022 MAISON DU FROMAGE		751 527,04 €	722 694,48 €	645 564,97 €

Section d'investissement : 1 080 740.42 €

Conformément aux orientations budgétaires, les travaux 2022 sont concentrés sur les espaces extérieurs (cheminement piétonnier, aire de jeux pour les enfants, extension de l'aire de pique-nique, extension des espaces utilisables aux abords du bâtiment...) et des crédits sont également prévus pour la nécessaire

confortation du bâtiment et le remplacement de certains éléments. Une subvention d'équipement du budget général pour financer en partie certains travaux.

Les autres écritures sont liées à l'amortissement des biens, des subventions, au remboursement de la dette. Le projet du Hoistock figure dans les restes à réaliser, il est programmé d'attribuer la mission de MOE avant l'été afin de mettre en œuvre ces travaux qui doivent permettre d'améliorer l'attractivité du musée 4 saisons et de rallonger le parcours de visite pour nos visiteurs.

DEPENSES INVESTISSEMENT 2022 MAISON DU FROMAGE			Pr mémoire Prévisions 2021	Réalisé 2021
D001	Déficit d'investissement reporté	268 514,47 €	21 679,27 €	
Chapitre 16	Emprunt	163 536,11 €	150 000,00 €	100 904,65 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles (article 2031)	43 000,00 €	17 750,00 €	0,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	165 000,00 €	939 255,21 €	312 748,20 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre	142 621,10 €	146 700,00 €	146 691,27 €
DEPENSES INVESTISSEMENT 2022 MAISON DU FROMAGE		782 671,68 €	1 275 384,48 €	560 344,12 €
	Reste à réaliser 2021	298 068,74 €		
DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT		1 080 740,42 €	1 275 384,48 €	560 344,12 €

RECETTES INVESTISSEMENT 2022 MAISON DU FROMAGE			Pr mémoire Prévisions 2021	Réalisé 2021
R001	Excédent d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	16 364,48 €
1068	Affectation du résultat	0,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €
Chapitre 13	Subvention équipement	199 798,17 €	454 100,00 €	0,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre	243 702,25 €	239 700,00 €	239 508,92 €
Chapitre 21	Virement section fonctionnement	0,00 €	57 584,48 €	0,00 €
Chapitre 16	Emprunts	0,00 €	500 000,00 €	50 000,00 €
RECETTES INVESTISSEMENT 2022		443 500,42 €	1 275 384,48 €	329 873,40 €
	Reste à réaliser 2021	637 240,00 €		
RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT		1 080 740,42 €	1 275 384,48 €	329 873,40 €

Ces explications apportées,

Vu le débat d'orientations budgétaires réalisé le 15 mars 2022,

Vu le résultat constaté au Compte administratif 2021 du budget annexe Maison du Fromage,

Vu le projet de budget présenté en séance et les explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'APPROUVER et DE VOTER le budget primitif Maison du Fromage 2022 – nomenclature M14 – tel qu'il figure dans la maquette jointe.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

5.1.5. BUDGET PRIMITIF CENTRE AQUATIQUE 2022

Après deux années marquées par des longs mois de fermeture de l'équipement et la mise en service de nouveaux équipements en septembre 2021 (Espace bien être et Espace Remise en forme), la Piscine devrait retrouver un fonctionnement normal en 2022... avant de recommencer une phase de travaux pour la mise en œuvre du projet aqualudique à compter de l'automne 2022.

Au niveau de la section de fonctionnement : 1 794 503,71 €

La piscine est un gros consommateur de fluides (eau, électricité, chauffage) aussi le renchérissement du prix de l'énergie impactera de manière extrêmement importante le chapitre 011. Une hausse globale de 150 000 € est programmée uniquement sur ces postes fluides en sachant qu'il est difficile d'affirmer que ce montant sera suffisant.

Le chapitre 012 est inscrit à hauteur de 840 000 € et se base sur un fonctionnement estival normal, des crédits à hauteur de 55 000 € sont également prévus pour la refacturation du personnel affecté par le budget général (supervision technique, pôle RH et comptabilité).

Au niveau des recettes de fonctionnement, il est proposé d'estimer 650 000 € de recettes commerciales, 30 000 € seront versées par le budget général au titre de la mission d'enseignement 2021 qui a été très réduite en raison de la fermeture de l'établissement et des protocoles sanitaires qui ont entravé la fréquentation de scolaires et une subvention d'équilibre de 650 000 € du budget général est programmée.

DEPENSES FONCTIONNEMENT CNI		Prévisions 2022
Chapitre 011	Charges à caractère général	713 500,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	25 000,00 €
Chapitre 023	virement à la section d'investissement	93 003,71 €
Chapitre 012	Charges de personnel	840 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	11 000,00 €
Chapitre 66	Charges Financières	12 000,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	2 500,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	97 500,00 €
DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT		1 794 503,71 €
RECETTES FONCTIONNEMENT CNI		Prévisions 2022
R002	Résultat de fonctionnement reporté	388 403,71 €
Chapitre 70	Produits des services du domaine	690 000,00 €
Chapitre 74	Fctva sur fonctionnement	2 000,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	6 100,00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	651 000,00 €
Chapitre 013	Atténuation de charges	10 000,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	47 000,00 €
RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT		1 794 503,71 €

Au niveau de la section d'investissement : 3 553 984.06 €

Figure en restes à réaliser le projet aqualudique qui doit démarrer à la rentrée scolaire, une enveloppe de quasiment 300 000 € est rajoutée pour finaliser le financement dudit projet et prendre en considération la hausse des prix des matériaux et une enveloppe de 130 000 € est inscrite pour les travaux courants et de confortation de l'équipement et des études (modernisation chaufferie).

Pour les recettes, compte tenu de la mobilisation intégrale du prêt à hauteur de 2.3 Millions, il est proposé d'abaisser la subvention d'équipement de la CCVM au CNI pour la ramener à 50 000 €, d'inscrire le FCTVA à percevoir au titre des travaux 2021 et 2022. Les autres recettes sont liées à l'amortissement des biens et au virement de la section de fonctionnement. En restes à réaliser, on trouvera les subventions promises par les partenaires et le déblocage du prêt (3 512 480.35 €).

DEPENSES INVESTISSEMENT CNI 2022		Prévisions 2022
D001	Déficit d'investissement reporté	1 398 103,80 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues	33 000,00 €

Chapitre 16	Emprunts et Dettes	160 000,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	130 000,00 €
Chapitre 23	Travaux en cours	354 509,28 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre	47 000,00 €
DEPENSES INVESTISSEMENT		2 132 613,08 €
RESTES A REALISER 2021		1 421 370,98 €
DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT		3 553 984,06 €

RECETTES INVESTISSEMENT CNI 2022		Prévisions 2022
Chapitre 021	Virement section fonctionnement	93 003,71 €
Chapitre 10	Dotations	200 000,00 €
Chapitre 13	Subvention d'investissement	-349 000,00 €
Chapitre 16	Emprunts	
Chapitre 165	Dépôt et cautionnement	
Chapitre 23	Immobilisation en cours	
Chapitre 040	Opérations d'ordre	97 500,00 €
Chapitre 024	Produits de cession d'immo	
RECETTES INVESTISSEMENT		41 503,71 €
RESTES A REALISER 2021		3 512 480,35 €
RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT		3 553 984,06 €

Ces explications apportées,

Vu le débat d'orientations budgétaires réalisé le 15 mars 2022,

Vu le résultat constaté au Compte administratif 2021 du budget annexe Centre Aquatique,

Vu le projet de budget présenté en séance et les explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'APPROUVER et DE VOTER le budget primitif Centre Aquatique 2022 – nomenclature M14 – tel qu'il figure dans la maquette jointe.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

5.1.6. **BUDGET PRIMITIF ZONE ACTIVITE BEL AIR 2022**

Le budget Bel air est un budget de lotissement avec une comptabilité de stock.

Pour comprendre leur fonctionnement, il faut se rappeler que leur vocation est de déterminer le prix de revient des terrains aménagés et, par comparaison de celui-ci avec leur prix de vente, le gain ou la perte de la commune.

La première phase est donc la viabilisation des terrains : Toutes les dépenses sont inscrites en section de fonctionnement dans les comptes 60xxx. Les travaux retracés dans le budget annexe de lotissement sont ceux qui sont indispensables à la viabilisation des terrains (voirie, réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité, etc..).

Lorsque toutes les dépenses ont été réalisées et, en tout état de cause à la fin de chaque exercice, on constate la valeur du stock, c'est à dire le prix de revient de l'aménagement, constitué de l'ensemble de ces charges. Cela se traduit par une dépense du compte de stock (3555) et une recette du compte de variation de stock en section de fonctionnement (compte 7135). Il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire entre sections à inscrire dans les chapitres globalisés 040 en investissement et 042 en fonctionnement.

Pendant la période de viabilisation des terrains la section de fonctionnement est donc toujours équilibrée. La section d'investissement qui constate en dépense le coût total de la viabilisation, doit trouver en recette les moyens de la financer (emprunt, avance remboursable du budget principal, etc...).

Aujourd'hui, les lots suivants restent à la vente :

Lot BEL AIR CCVM proposé à la vente		
lot 1	192,2	
lot 2	343,9	
lot 4	533,6	Vendu à la SCI Casali
lot 5	70	vendu à Metzeral
lot 11	17,1	
lot 12	832,7	
lot 13	267,5	
lot 14	367,6	
lot 16	416,3	
AL	1348	vendu à Metzeral
Total superficie achetée par la CCVM	4388,9	
Total à vendre au 31/03/2022 en M ²	2437,3	

Des contacts sont en cours pour la commercialisation de certains lots. Ainsi, un groupe de médecins et d'infirmiers a fait part de son intérêt pour un local au 1^{er} étage. Une blanchisserie est également susceptible de s'installer. Des travaux pourront être rendus nécessaires sur les parties communes pour permettre l'accueil de ces professionnels, une mission de maîtrise d'œuvre sera réalisée en ce sens.

	Dépenses de fonctionnement	Prévu 2022
D002	Déficit de fonctionnement reporté	16 860,22 €
Chapitre 011	Charges à caractère général	88 000,00 €
605	Achats de matériel, équipements, autres	
	Reprise malfaçons fenêtres	36 000,00 €
	Charges de copropriété (années 2020/21/22)	7 000,00 €
605	Travaux aménagement avant-vente	25 000,00 €
63512	Taxes foncières	20 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10,00 €
Chapitre 021	Virement à la section d'investissement	126 001,86 €
Chapitre 043	Intégration des charges diverses (taxes foncières 21)	18 584,00 €
7133	Opérations d'ordre (annulation stock suite ventes à venir)	297 090,00 €
	DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT	546 546,08 €

	Recettes de fonctionnement	Prévu 2022
R002	Excédent de fonctionnement reporté	
Chapitre 70	Produits des services	297 090,00 €
7015	Ventes de terrains aménagés	
	Vente SCI Casali	53 360,00 €
	vente potentielle (le solde)	243 730,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	10,00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels divers	
774	participation Metzeral Malfaçon	37 991,86 €
Chapitre 043	Intégration des charges diverses (taxes foncières 21)	18 584,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre (variation stock 71 355) 2022	192 870,22 €
	RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT	546 546,08 €

En ce qui concerne la section d'investissement, elle est équilibrée à hauteur de 423 091.86 €

	DEPENSES INVESTISSEMENT	Prévu 2022
D001	Déficit d'investissement reporté	230 221,64 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre	192 870,22 €
3555	Terrains aménagés 2022	
	DEPENSES TOTALES INVESTISSEMENT	423 091,86 €

	RECETTES INVESTISSEMENT	Prévu 2022
R001	Excédent d'investissement reporté	0,00 €
Chapitre 010	Stocks	297 090,00 €
3555	Terrains aménagés (ventes 2021)	53 360,00 €
3555	Terrains aménagés (ventes à venir)	243 730,00 €
Chapitre 023	virement de la section de fonctionnement	126 001,86 €
	RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT	423 091,86 €

Ces explications apportées,

*Vu le débat d'orientations budgétaires réalisé le 15 mars 2022,
Vu le résultat constaté au Compte administratif 2021 du budget annexe ZA Bel Air,
Vu le projet de budget présenté en séance et les explications apportées,*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'APPROUVER et DE VOTER le budget primitif ZA Bel Air 2022 – nomenclature M14 – tel qu'il figure dans la maquette jointe.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

5.1.7. BUDGET PRIMITIF GENERAL 2022

Le budget général de la collectivité est construit dans la continuité des orientations du DOB présenté le 15 mars 2022 à l'assemblée.

Lors de la commission finances / bureau du 05 avril 2022, l'orientation d'augmenter la fiscalité locale de 3% a été prise afin de permettre à la collectivité de permettre d'assurer le fonctionnement des services qu'elle offre aux habitants (petite enfance - jeunesse, service de transport à la demande, apprentissage de la natation scolaire, médiathèque...), mais aussi de permettre le financement des équipements structurants qui améliorent les services à l'habitant, le cadre de vie et qui contribuent à l'attractivité économique et touristique du territoire : nouveaux locaux de l'Office de Tourisme, projet aqualudique à la piscine, amélioration des espaces extérieurs de la MDF et réhabilitation du hoistock pour agrandir le parcours muséal, équipements des stations de ski... Il est rappelé que la dernière hausse de l'imposition locale remonte à 2015.

Le budget présenté ci-dessous intègre donc cette hausse prévisionnelle de la fiscalité qui devrait générer des recettes complémentaires de 53 000 € au chapitre 73 et qui est affectée, à ce stade, en dépenses imprévues de la section de fonctionnement.

Toutefois, depuis lors, la guerre en cours en Ukraine a engendré une tension importante sur le marché des énergies. Cette hausse entraînera des répercussions importantes sur les frais de fonctionnement de certains budgets et sur le coût de fonctionnement de certains services (budget centre aquatique, budget Maison du Fromage, collecte de ramassage des OM, marchés de transport notamment), il est probable que les subventions d'équilibre à verser se révèlent plus importantes que programmées à ce stade.

Par ailleurs, compte tenu de la fin du dispositif contrat enfance jeunesse au profit d'une convention territoriale globale à compter de 2022 qui prévoit que la prestation de service enfance soit versée directement au gestionnaire c'est-à-dire à l'association PLVM pour le fonctionnement de ludothèque et à l'association de gestion de la petite enfance de la Vallée de Munster pour les crèches et le relais parents-enfants. Cette modification modifie les flux financiers qui sont actuellement prévus via un marché public et une convention d'objectifs.

Le montant perçu par la collectivité est de l'ordre de 250 000 € pour le fonctionnement annuel des crèches et du relais parents et de 9 500 € pour la ludothèque dans le cadre du CEJ. Le montant réel lié au CEJ 2021 n'est pas encore connu et les flux financiers au titre de la CTG sont également inconnus. Des avenants au marché et à la convention de financement seront donc introduits et présentés au bureau d'ici peu. En l'attente, le budget 2022 est construit avec les mêmes modalités et principes que précédemment.

Des changements sont également attendus au niveau du transport scolaire, mais dans l'attente de confirmation, le budget part sur le même fonctionnement que précédemment.

Au niveau de la section de fonctionnement : 12 337 863 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES 2022		Pr mémoire Prévu 2021	Réalisés 2021	Prévisions 2022
Chapitre 011	Charges à caractère général	3 367 900,00 €	3 135 599,36 €	3 539 000,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	1 338 000,00 €	1 295 855,12 €	1 450 000,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues de fonctionnement	338 500,00 €	- €	503 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 215 075,00 €	1 161 221,13 €	1 305 200,00 €
Chapitre 66	Charges Financières	30 000,00 €	23 610,54 €	30 500,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 528 100,00 €	1 347 984,71 €	1 193 000,00 €
Chapitre 014	Atténuations de produits	2 580 000,00 €	2 551 236,31 €	2 597 150,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	451 276,06 €	444 103,51 €	600 000,00 €
Chapitre 023	virement à la section d'investissement	894 158,67 €	0,00 €	1 120 013,00 €
Total dépenses de fonctionnement		11 743 009,73 €	9 959 610,68 €	12 337 863,00 €

Le chapitre 011 qui englobe les charges générales est en hausse en raison :

- Fonctionnement de l'ensemble de nos équipements sur l'année 2022 : France services, Médiathèque, Espace culturel, jeunesse... avec la volonté d'offrir de nouveaux services et animations et de proposer une offre plus large en matière culturelle
- Hausse du prix des énergies qui a un impact sur les marchés déchets avec la collecte et le transport des déchets vers les exutoires, les marchés de transport de personnes mais également hausse des matières premières
- Des études liées à l'habitat, à la mise en œuvre du nouveau contrat CAF, au renouvellement des marchés déchets, à la mobilité

Le chapitre 012 est en évolution et s'établit de manière prévisionnelle à 1 450 000 €.

Depuis la présentation du DOB, il nous a été confirmé que le budget général pouvait servir de support pour la gestion des payes des 3 agents affectés au Centre d'interprétation de la Maison du fromage via un système de refacturation. Ces refacturations sont usitées de longue date par la CCVM

C'est ainsi 300 000 € qui sont supportés par le budget principal pour le compte des budgets annexes (chaufferie, CNI, Maison du Fromage) et du syndicat mixte Montagne.

Par ailleurs, à compter de mai 2022, la CCVM embauche à temps complet l'archiviste qui sera mise à disposition des communes avec intégration de la Ville de Munster à hauteur de 25% de son temps de travail. Etant précisé que la CCVM financera sur ses propres deniers, l'animation des archives historiques de la Vallée de Munster précédemment assumée par la Ville de Munster. Munster s'engage à faire son affaire de l'hébergement de ces archives dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur sans solliciter d'une quelconque manière l'intercommunalité.

Avec les prises de compétence passées et à venir, la création d'un poste est nécessaire dans le domaine des ressources humaines et de la commande publique. Le chapitre comptabilise également les frais liés à une année pleine pour le Directeur des services techniques, la chargée de mission tourisme, le conseiller numérique et à l'inverse ne comprend pas le personnel redéployé de la piscine et le personnel du centre de vaccination. En outre, ont été intégrés le glissement vieillesse technicité, la revalorisation de l'aide aux frais de mutuelle et de prévoyance et du RIFSEP après 4 années de mise en place comme prévu par les textes.

Les charges de gestion courante au chapitre 65 s'établissent à 1 305 200 € et sont destinés à assurer principalement :

- Le financement de la Politique Montagne (300 000 €) pour son fonctionnement et les investissements qu'ils souhaitent porter tant sur les stations de ski que sur le volet 4 saisons.
- Le soutien au fonctionnement de l'OTVM, du point I de la Schlucht et du Pays des Etoiles (360 000 €)
- Le financement du contingent SDIS (270 000 €)
- Les indemnités des élus (115 000 €)
- Gemapi : 33 000 €
- Le soutien aux associations : école de musique (52 000 €), ludothèque (33 000 €), Coup de Pouce (17 000 €), amicale du personnel (9 000 €), CLSH et participations des associations aux animations (20 000 €), soutiens ponctuels aux manifestations d'animations d'importance

Le chapitre 67 regroupe les charges exceptionnelles à hauteur de 1 193 000 € et intègrent le financement des budgets annexes de la collectivité le Centre aquatique pour 630 000 €, la Maison du Fromage pour 320 000 €, la Fromagerie pour 40 000 € et conformément aux orientations du DOB une somme de 60 000 € est provisionnée pour la chaufferie intercommunale au bois en cas d'arrêt. 35 000 € seulement seront versés au budget du centre aquatique au titre de la mission enseignement natation 2021 (établissement fermé pendant le 1^{er} semestre) sur l'exercice 2022.

Le chapitre 014 regroupe les différents reversements dont s'acquittent l'intercommunalité :

- Versement des attributions de compensation à ses communes membres : 2 142 000 €
- FNGIR : 323 500 €

- Reversement de la taxe additionnelle de séjour à la CEA, de la taxe remontées mécaniques au syndicat montagne
- FPIC intercommunal + communal (la part communale est soustraite de l'AC et révisée annuellement)

Une somme de 503 000 € est inscrite en dépense imprévue pour faire face à un besoin complémentaire de financement (hausse du coût de l'énergie...)

La section de fonctionnement dégage 1 720 000 € pour le financement des projets d'investissement au travers des écritures d'amortissement et du virement.

FONCTIONNEMENT RECETTES		Prévisions 2021	réalisés 2021	Prévisions 2022
R002	Résultat de fonctionnement reporté	1 609 574,48 €	1 609 574,48 €	1 850 762,56 €
Chapitre 013	Atténuation de charges	19 000,00 €	12 395,37 €	3 000,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	107 358,67 €	107 358,67 €	97 100,00 €
Chapitre 70	Produits des services	691 200,00 €	583 717,49 €	864 000,00 €
Chapitre 73	Impôts et Taxes	6 841 776,06 €	6 923 183,49 €	7 088 400,00 €
Chapitre 74	Dotations et subventions	2 400 700,00 €	2 650 740,90 €	2 373 000,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	58 600,00 €	58 625,01 €	56 500,00 €
Chapitre 76	Produits financiers (Rbst Intérêt prêt par CN)	900,00 €	896,54 €	0,00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	13 900,52 €	19 881,29 €	5 100,44 €
Total recettes de fonctionnement		11 743 009,73 €	11 966 373,24 €	12 337 863,00 €

Les recettes du budget général 2022 proviennent :

- **D'un résultat reporté important 1 850 000 €** constitué au fil des ans, la CCVM cherche de manière constante à réaliser des économies sur son fonctionnement courant tout en ayant à l'esprit son rôle en matière de services à apporter à la population, d'animation du territoire et de soutien à la dynamique locale économique, touristique et communale
- **Du produit des services : 864 000 €**
 - o Participation des parents pour les frais de garde crèche et jeunesse, utilisation du service de transport à la demande, adhésion à la médiathèque, billetterie pour les spectacles de l'espace culturel (280 000 €)
 - o Redevance pour le service de collecte des déchets et les dépôts à la déchetterie des professionnels (155 000 €)
 - o Refacturation du personnel et des frais généraux aux budgets annexes (367 000 €)
 - o Vente des matières recyclables ou valorisables (47 000 €)
- **Des impôts et taxes : 7 035 400 €**
 Le produit de l'imposition locale reste stable entre 2021 et 2022 : la dynamique des bases permet d'absorber la baisse de 10% de la CVAE qui baisse de 65 000 € entre 2021 et 2022
 La hausse enregistrée sur le chapitre est liée aux prévisions de taxe de séjour qui est naturellement en hausse et à la TEOM qui progresse de 60 000 €. C'est une hausse bienvenue qui va permettre à la collectivité d'absorber les hausses liées aux coûts de collecte, à la TGAP et de financer les investissements nécessaires à l'extension des consignes de tri.
- **Des dotations et subventions à hauteur de 2 373 000 €** constituées par la DGF et la dotation d'intercommunalité programmée à 875 000 €, des allocations compensatrices versées par l'Etat au titre de la CFE et de la taxe foncière (220 000 €).
 Mais également des soutiens versés par des partenaires pour des services ou des actions ponctuelles : Citéo et autres éco-organismes, CAF, Région pour le remboursement du transport scolaire, aide DRAC fonctionnement médiathèque, aide conseiller numérique, fonctionnement France Services...

Monsieur le Président précise que les dépenses du chapitre 011 correspondent au train de vie. Au niveau du chapitre 012 les charges de personnel font un saut de 155 k€ cette année avec notamment 100 k€ qui correspondent aux 3 postes du centre d'interprétation de la MDF, ainsi que des morceaux de postes qui n'étaient pas présents toute l'année 2021.

Au niveau de la section d'investissement : 3 730 447.01 €

DEPENSES INVESTISSEMENT		Prévus 2021	Réalisés 2021	Prévisions 2022
D001	Déficit d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	256 645,38 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues d'investissement	13 938,94 €	0,00 €	80 000,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre	107 358,67 €	107 358,67 €	97 100,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	251 468,00 €	251 423,16 €	
Chapitre 16	Emprunts et dettes	446 694,56 €	409 054,80 €	300 000,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	586 993,32 €	197 380,57 €	40 000,00 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	1 289 558,96 €	198 875,46 €	120 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 468 675,00 €	809 630,77 €	1 417 000,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	- €	- €	
Chapitre 13	Subvention d'investissement	43 500,00 €	- €	
Chapitre 45	Opé pr compte tiers - tvx préalables levés topo	144 989,00 €	43 993,30 €	53 000,00 €
Total dépenses d'investissement		4 353 176,45 €	2 017 716,73 €	2 363 745,38 €
Restes à réaliser Dépenses				1 366 701,63 €
Total Dépenses Investissement + RAR				3 730 447,01 €

Le chapitre 16 – Emprunts et dettes est en diminution pour s'établir à 300 000 €. En 2021, le prêt contracté pour la construction du centre aquatique s'est éteint et le prêt de 1 000 000 € contracté pour le domaine MDF et l'OTVM débute en 2022.

Les principales dépenses énumérées au DOB ont été reprises à savoir :

Déchets : 385.000 €

- Renforcement du parc des points d'apport volontaire pour l'extension des consignes de tri
- Mise en place de la collecte des biodéchets avec installations des bornes de collecte en apport volontaire et dotation en matériels des foyers de la vallée
- Vidéoprotection du centre de valorisation
- AMO pour le projet d'extension du centre de valorisation

Tourisme : 770.000 €

- Des subventions d'équipement sont programmées au budget annexe MDF pour le financement des investissements réalisés en 2021, 2022 et les travaux du Hoistock,
- 1ere tranche du programme OTVM à hauteur de 375 000 € dont 160 000 € de RAR
- Subvention pour l'aire d'accueil des campings cars, hébergement associatif

Mobilité / voirie ZA : 75.000 €

- Création de la voie douce de la Maison du Fromage – Poursuite aménagement itinéraire doux zone Hilti
- Signalétique et projet cycle : 10 000 €
- Reprise de la voirie ZA : 15 000 €

Aire d'accueil des gens du voyage : 60.000 € de participation à l'aire d'accueil de grand passage à l'échelle du bassin de vie

Bâtiments : 400.000 € patrimoine général

- Réalisation de l'Adap et projet bâtiments dont projet d'éveil aux crèches (100 000 €)
- Rénovation du bâtiment d'habitation du 34 au niveau du domaine MDF (250 000 €)
- Modernisation espace culturel (50 000 €)

Habitat : Enveloppe vivre mieux : 40.000 € - subvention versée aux personnes privées pour des travaux d'amélioration de leur habitat sous conditions de ressources.

Les recettes d'investissement 2022 proviennent du virement de la section de fonctionnement et des amortissements des biens. Sont également inscrits en recettes le FCTVA et les subventions déjà acquises et/ou minimales pour les projets inscrits en dépenses.

RECETTES INVESTISSEMENT		Prévu 2021	Réalisé 2021	Prévision 2022
R001	Recettes d investissement reporté	474 370,07 €		
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	894 158,67 €	0,00 €	1 120 013,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre	451 276,06 €	444 103,51 €	600 000,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	251 468,00 €	251 423,16 €	
Chapitre 10	Dotations et fonds divers	415 414,45 €	313 284,43 €	367 001,61 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	546 117,20 €	83 189,68 €	121 250,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes	1 000 000,00 €	100 000,05 €	
Chapitre 165	Dépôts et cautionnement	- €	560,00 €	
Chapitre 204	Subventions d'équipements	- €	- €	
Chapitre 23	Immobilisations en cours	15 000,00 €	0,00 €	
Chapitre 27	Autres immobilisations (avance)	94 500,00 €	94 140,45 €	
Chapitre 45	Opé pr compte tiers - trx préalable levés topo	210 872,00 €	- €	53 000,00 €
Total recettes d'investissement		4 353 176,45 €	1 286 701,28 €	2 261 264,61 €
Restes à réaliser Recettes				1 469 182,40 €
Total Recettes Investissement + RAR				3 730 447,01 €

Monsieur Jean-François WOLLBRETT s'interroge sur les 60.000 euros prévus pour l'aire d'accueil des gens du voyage. Est-ce une obligation ou une volonté de la CCVM ? Monsieur le Président répond qu'au niveau départemental il n'existe pas de zone d'accueil dans le Nord du Haut Rhin. La Préfecture a calculé le besoin au niveau de l'ensemble des communautés de communes du Nord du département. Est-ce que cette aire va nous exonérer notre compétence ? nul ne le sait.

Monsieur Jean-François WOLLBRETT ajoute qu'il faudrait éviter que nous payions quelque chose et que cela ne nous amène rien. Monsieur le Président répond que ça nous aidera certainement.

Monsieur Gabriel BURGARD informe que le projet de Colmar Agglomération n'avance pas parce que le terrain prévu se trouve en zone inondable mais cela ne dérange pas les gens du voyage de venir s'installer au bord de la Fecht à Wihr au Val. Monsieur le Président indique que ce dossier devrait nous soulager, mais on ne peut pas présager si cela sera totalement ou pas.

Madame Geneviève TANNACHER dit que le problème est que les personnes ont repéré les lieux et qu'on n'aura pas d'argument pour les renvoyer à Colmar. Monsieur Gabriel BURGARD ajoute qu'on ne se fait pas d'illusion, même si l'aire se fait à côté de l'autoroute à Colmar, les gens du voyage préféreront venir au calme à Wihr au Val. Madame Denise BUHL répond qu'en général ces personnes préfèrent rester près des grands axes. Monsieur le Président indique que nous allons nous rapprocher de Colmar Agglomération ou de la Préfecture afin d'obtenir des éléments nouveaux.

Ces explications apportées,

Vu le débat d'orientations budgétaires réalisé le 15 mars 2022,
Vu le résultat constaté au Compte administratif 2021 du budget Général,
Vu le projet de budget présenté en séance et les explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'APPROUVER et DE VOTER le budget primitif Général 2022 – nomenclature M14 – tel qu'il figure dans la maquette jointe.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

5.2. Vote des taux d'imposition 2022 et de la TEOM 2022

5.2.1. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Point présenté par Daniel THOMEN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après analyse des différents Budgets Primitifs 2022, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil, conformément à l'avis de la Commission des Finances et du bureau réunie le 5 avril 2022 de :

- modifier le taux des taxes (TFB, TFNB) et de la Cotisation Foncière des Entreprises à hauteur de 3%, ce qui correspond pour l'année 2022 à :

	Bases prévisionnelles 2022	Taux appliqués	Produit attendu
Taxe foncière	18 187 000 €	3,64%	661 261,13 €
Taxe FNB	651 700 €	25,01%	162 979,74 €
CFE	3 828 000 €	25,98%	994 384,25 €
Total			1 818 625,12 €

Monsieur le Président explique qu'au niveau de la construction budgétaire, la nécessité d'équilibre a obligé de recalculer les recettes fiscales. La Commission Finances et le Bureau proposent une augmentation de la fiscalité de 3%, alors qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis 7 ans. Ceci permettra de tenir le budget globalement. La fiscalité professionnelle était déjà en recul ces dernières années. La taxe d'habitation est compensée mais les dotations de l'Etat ont connu des coupes franches.

Monsieur Daniel THOMEN ajoute qu'on a piloté les deux dernières années au mieux. On a fait des économies de fonctionnement mais à un moment on arrive dans un corner.

Monsieur Jean ELLMINGER indique que personnellement il trouve inopportun dans le contexte actuel d'augmenter les impôts des citoyens et des entreprises. Il n'est pas fondamentalement opposé à augmenter les impôts mais l'est aujourd'hui compte tenu du contexte socio-politique. Les experts ne savent pas quels seront les impacts de la guerre. Les citoyens ont aujourd'hui le souci de leur pouvoir d'achat (ce qui justifie le vote extrémiste). Et les entrepreneurs se soucient des impacts du prix de l'énergie et des problèmes d'approvisionnement en matières premières. Le pire n'est jamais certain. Les entreprises devront peut-être mettre leurs employés au chômage ou la clé sous la porte. Y a-t-il un bon moment pour augmenter les impôts ? Jamais peut-être mais ce qui est sûr c'est qu'il n'y a pas de plus mauvais moment qu'aujourd'hui. Les comptes de la CCVM ne sont pas en si mauvais point, la hausse n'était donc pas forcément nécessaire. Si on devait différer dans le temps la réalisation d'un projet, ce ne serait pas catastrophique.

Monsieur le Président répond que ces 3% ont été débattus en commission. Il ajoute quelques éléments importants, contrairement à ce qu'on croit : les hausses d'impôts retournent chez les citoyens grâce aux services fournis. De même pour les entreprises, cet argent sera utilisé pour des investissements qui feront marcher les entreprises locales. Ce n'est jamais le bon moment pour augmenter les impôts, mais l'inflation sera de l'ordre de 6 ou 7%, et l'augmentation ne sera que de 4% avec l'augmentation des bases. En général, si l'on demande de l'argent aux gens et qu'on leur explique ce qu'on en fait, ils comprennent.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote : 3 abstentions (Mrs ELLMINGER, MEYER, GANGLOFF),

DECIDE :

DE FIXER les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :

- 3.64 % pour la Taxe Foncière (Bâtie),
- 25.01 % pour la Taxe Foncière (Non Bâtie)
- 25.98 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises

DE DONNER tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

5.2.2. VOTE DU TAUX DE LA TEOM 2022

Point présenté par Daniel THOMEN

Après analyse des différents Budgets Primitifs 2022, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil, conformément à l'avis de la Commission des Finances réunie le 5 avril 2022 de ne pas modifier le taux de la TEOM, ce qui correspond pour l'année 2022 à :

Bases TEOM Prévisionnelles	15 925 698,00 €	10,72%	1 707 234,83 €
----------------------------	-----------------	--------	----------------

Monsieur le Président explique que la stabilité est envisagée afin de couvrir les gros investissements à venir.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'APPROUVER le taux de la TEOM pour l'année 2022 à 10.72%.

DE DONNER tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

5.3. Redevance spéciale des ordures ménagères – tarif 2022

Point présenté par Jean-François KABUCZ

Comme chaque année, l'assemblée est invitée à se prononcer sur le montant de la redevance spéciale 2022 qui est acquittée par les professionnels. Dans la mesure où les bases prévisionnelles 2022 de TEOM ont subi une revalorisation forfaitaire, il est proposé de moduler de 0.46 % les tarifs 2022 de la redevance spéciale dont s'acquittent les professionnels.

Monsieur Jean-François KABUCZ indique qu'il s'agit d'une exception car dans les autres collectivités les professionnels ne peuvent pas déposer leurs déchets dans les centres de valorisation mais c'est un service que nous voulons leur rendre.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE FIXER les tarifs de la redevance spéciale des professionnels 2022 comme suit :

	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Part collecte (par ramassage)	1,034	1,082
Traitement (par litre)	0,00366	0,004
Location conteneur 120 l	6,733	7,043
Location conteneur 240 l	8,467	8,856
Location conteneur 770 l	36,360	38,033
Part fixe	117,081	122,469

5.4. Dépenses exceptionnelles liées aux travaux de démantèlement de Numéricâble

Point présenté par Norbert SCHICKEL

Utilisation de l'article 6718 pour les travaux de démantèlement Numéricâble et assistance Fidal pour le contentieux SFR Numericable sur la fin de la DSP

Monsieur le président indique que le trésorier nous informe que l'article comptable que nous souhaitons utiliser pour régler les frais liés au démantèlement du réseau Numéricâble notamment la liaison de Soultzbach-les-Bains vers Wasserbourg doit faire l'objet d'une délibération préalable du conseil communautaire.

Dans la mesure où d'autres travaux de démantèlement du réseau Numéricâble sont à entreprendre, il est proposé d'autoriser l'utilisation de l'article 6718 – autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion pour l'ensemble desdits travaux exécutés et à venir pendant le mandat.

Monsieur Charles FRITSCH demande qui a exécuté les travaux. Monsieur le Président répond qu'il s'agit de l'entreprise SPIE.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'AUTORISER l'utilisation de l'article 6718 pour le financement des travaux de démantèlement du réseau Numéricâble

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles

Par ailleurs, Monsieur le Président indique que le tribunal administratif de Strasbourg a rejeté, par ordonnance 2105480 du 1^{er} mars 2022, notre requête de réaliser un diagnostic technique sur l'état du réseau afin de mettre en lumière que le cocontractant n'a pas respecté ses obligations contractuelles sur l'entretien du réseau, objet de la DSP. Notre conseil, la société Fidal qui nous assiste dans ce litige, nous conseille de faire appel de cette décision.

Conformément aux pouvoirs donnés par le conseil communautaire, le Président a introduit une requête en appel auprès de la cour administrative d'appel de Nancy. Le conseil communautaire sera tenu informé de la procédure et des décisions qui seront prises dans ce dossier.

POINT 6 – SERVICES A LA POPULATION

6.1. Jeunesse – Tarifs séjours Eté – service Jeunesse

Point présenté par Monique MARTIN

Dans le cadre des Animations Eté 2022 organisées par la CCVM en direction des jeunes de la vallée, il importe de fixer les tarifs des participations demandées aux usagers pour les séjours suivants :

Tarif des camps Eté 2022 – 7/10 ans :

Camp « Tel un Robinson sur sa montagne »	TA 100 €	TB 120 €
Camp « Bienvenue à la ferme »	TA 100 €	TB 120 €
Camp « A l'assaut des Vosges du Nord »	TA 70 €	TB 84 €
Camp « La Ferme Aventure »	TA 70 €	TB 84 €
Camp « On se presse à La Bresse »	TA 100 €	TB 120 €

Tarif des camps Eté 2022 – Ados :

Camp « Les Ados'rables débarquent à Amnéville »	TA 100 €	TB 120 €
Camp « On met les voiles » (Reiningue)	TA 165 €	TB 198 €
Séjour Paris 2.2 du 22 au 26/08	TA 300 €	TB 360 €

TM : Tarification modulée sur le quotient familial (TA : $QF \leq 1200$ / TB : $QF > 1200$)

Les tarifs des camps sont majorés de +20 % pour les enfants domiciliés hors du territoire de la CCVM

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'ACTER les tarifs ci-dessus.

D'AUTORISER le Président ou la Vice-Présidente en charge du dossier à réaliser toutes formalités utiles.

POINT 7 – CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL

7.1. Conditions de facturation des CCAS et du Fonds de Solidarité de la Vallée de Munster

Point présenté par Gabriel BURGARD

Les centres communaux d'action sociale œuvrant sur le territoire ainsi que le fonds de solidarité de la Vallée de Munster offrent des billets de piscine à leurs bénéficiaires. Comme pour l'année 2021, il est proposé que les CCAS et le fonds de solidarité éditent des tickets spécifiques d'entrée numérotés valables jusqu'au 31/12/2022. Les émetteurs géreront une comptabilité matière pour ces tickets. La CCVM facturera aux émetteurs le nombre de tickets qui ont été présentés par les bénéficiaires en vue d'avoir accès aux bassins de la piscine.

Comme par le passé, il est proposé qu'un tarif préférentiel soit appliqué pour les CCAS au vu de la nouvelle grille tarifaire, le tarif est de 3.70 € le ticket présenté en caisse pour un adulte ou un enfant.

Monsieur Marc WIOLAND remercie la CCVM pour ce geste. Il ajoute que désormais la CCAS demande à un adulte d'accompagner les enfants sinon ceux-ci ne se rendaient pas seuls à la Piscine.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'ACCEPTER les modalités d'accès et de facturation pour les bénéficiaires des CCAS de la Vallée de Munster et du fonds de solidarité pour l'année 2022.

D'AUTORISER Monsieur le président à réaliser toutes formalités utiles.

7.2. **Tarifs offres promotionnelles**

Point présenté par Gabriel BURGARD

A l'occasion de la fête des mères et de la fête des pères, il est proposé de faire une offre cadeau consistant à offrir 2 entrées supplémentaires gratuites pour l'achat d'une carte de 10 entrées des produits suivants aux périodes suivantes :

- du dimanche précédent la fête des mères au dimanche de la fête des mères inclus
- du dimanche précédent la fête des pères au dimanche de la fête des pères inclus

Sont concernés par cette offre 10 = 12, les Pass aquatique / Pass Forme / Pass détente / Pass Aquazen

Monsieur Roland GIANTI souligne que l'offre faite pour la Saint Valentin avait été appréciée. Monsieur Gabriel BURGARD répond qu'on essaie de rendre la Piscine attractive pour tout le monde. Ces offres sont à la fois accompagnées d'animations thématiques proposées par les maîtres-nageurs dans le but de dynamiser l'équipement.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE VALIDER les modalités des opérations promotionnelles décrites ci-dessus ainsi que leurs modalités.

D'AUTORISER la reconduction de ces offres promotionnelles à l'occasion de la fête des mères et des pères.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

POINT 8 – AFFAIRES DU PERSONNEL

8.1. **Autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement**

Point présenté par Norbert SCHICKEL

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Président à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

DE PRECISER qu'une enveloppe de crédits est inscrite aux budgets primitifs 2022 concernés.

D'AUTORISER le Président à effectuer toutes formalités utiles.

8.2. **Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée (contrat de projet) et autorisation de recrutement d'un contractuel (article 3-II)**

Point présenté par Norbert SCHICKEL

Monsieur le Président expose qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Depuis le 1^{er} avril 2022, la CCVM gère en régie directe le centre d'interprétation de la Maison du Fromage avec 2 personnes affectées à l'accueil et aux visites – démonstrations à temps complet. Comme évoqué à l'occasion de la réunion communautaire du 15 mars 2022, une personne complémentaire pourrait étoffer l'équipe sur les missions de coordination et de commercialisation du centre d'interprétation.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel conformément à l'article 3 II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération identifiée.

L'agent assurera les fonctions de Coordination et de commercialisation du centre d'interprétation de la Maison du Fromage.

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique B.

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération majoré maximum de 396.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Monsieur Jean-François WOLLBRETT demande que cette personne travaille en étroite collaboration avec l'OTVM, la DRAC et d'autres musées. On ne doit pas se loupier sur ces missions. Monsieur le Président répond que cette personne connaît particulièrement l'établissement car elle y a déjà effectué trois saisons.

Au regard de ces éléments,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 II,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu les délibérations relatives au RIFSEEP des 06/12/2017 et 19/11/2019,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien un projet à savoir la coordination et la commercialisation du centre d'interprétation de la Maison du Fromage.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE CREER l'emploi non permanent de Coordination et de commercialisation du centre d'interprétation de la Maison du Fromage à compter du 10 mai 2022.

D'AUTORISER Monsieur le Président à recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article 3 II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et à signer le contrat afférent.

DE PRECISER que ce contrat sera d'une durée initiale d'un an renouvelable expressément, dans la limite de 3 ans maximum.

DE PRECISER que la rémunération sera fixée selon un indice de rémunération majoré maximum de 396.

DE PRECISER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget général.

DE CHARGER Monsieur le Président de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT 9 – DIVERS

Prochaines réunions :

Mardi 3 mai 2022 à 18h30 : Bureau

Mercredi 18 mai 2022 à 18h30 : Conseil communautaire – présentation du projet APD des locaux de l'OTVM

Mardi 7 juin 2022 à 18h30 : Bureau

Remerciant ses collègues pour les votes et la confiance témoignée, le Président annonce que la prochaine réunion du conseil communautaire aura lieu le mercredi 18 mai 2022.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures.

